

DECISION

OBJET : Fourniture et mise en œuvre de carrelage - Attribution et signature d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L 2122-1 et R 2122-8 du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 7 octobre 2022, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment, en matière de commande publique, sur la signature des « documents de procédure et de passation jusqu'à 39 999 € HT, à l'exclusion des documents relatifs aux marchés publics et accords-cadres qui ont fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation « Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté »,

Vu l'arrêté du 7 octobre 2022, devenu exécutoire le 11 octobre 2022, accordant délégation de signature du président à Madame Séverine LASCoux, Directrice générale adjointe des services en charge du Pôle ressources de la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines,

Considérant que dans le cadre de l'opération, la proposition de DOMUS CONSTRUCTION s'avère économiquement avantageuse,

DECIDE ce qui suit :

- Un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables est conclu avec DOMUS CONSTRUCTION, sise au 23^E Rue du docteur Rebillard, 71200 Le Creusot, pour un montant total de 21550€ HT, soit 25860 € TTC;
- Madame la Directrice générale adjointe des services en charge du Pôle ressources est autorisée à signer les pièces des marchés à intervenir ;
- Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 3 janvier 2023

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 5 janvier 2023
et publié, affiché ou notifié le 5 janvier 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe des services
en charge du Pôle ressources,
Séverine LASCOUX

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe des services
en charge du Pôle ressources,
Séverine LASCOUX

